

Centre de gestion de la Haute-Marne

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le

Le Préfet de la Haute-Marne

Le Président du Centre de gestion de la Haute-Marne

à

Mesdames et Messieurs les maires de la Haute-Marne
Mesdames et Messieurs les présidents des intercommunalités

OBJET : projet d'accompagnement à l'archivage de vos dossiers

REFER :

- Code du patrimoine, articles L 212-1 à L 212-11
- Code général des collectivités territoriales, art. L 2321-2, R 1421-1 à 13
- Instruction DAF/DPACI/RES/2008/004
- Loi n°2016-483 du 20 avril 2016, article 80

PJ : questionnaire sur l'opportunité de créer une procédure de recours à un archiviste itinérant

Contexte :

Les archives communales sont les documents, quels que soient leur date, leur format et leur support matériel, produits ou reçus par l'administration communale. Ce sont des archives publiques et, à ce titre, elles sont inaliénables et imprescriptibles. Les communes en sont propriétaires et en assurent la conservation et la mise en valeur, sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat. Leur conservation, organisée dans l'intérêt général pour la gestion des affaires communales, la justification des droits des administrés et la documentation de la recherche historique, constitue une dépense obligatoire pour la commune. Les communes de moins de deux mille habitants sont tenues de déposer aux Archives départementales leurs archives de plus de 50 ans, les registres d'état-civil de plus de 120 ans et les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en usage depuis au moins 30 ans, mais peuvent aussi, avec l'accord des Archives départementales, conserver elles-mêmes ces archives.

Les Maires sont responsables civilement et pénalement des archives de leur commune, de même que les présidents des intercommunalités qui assument cette mission.

Depuis la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, les centres de gestion peuvent désormais proposer aux collectivités, affiliées ou non, des prestations et un accompagnement en matière d'archivage, tant papier que numérique. A cet effet, dans le cadre d'un partenariat entre les services du Centre de Gestion et les Archives départementales de la Haute-Marne, une étude est menée sur l'opportunité de mettre en place une procédure de recours, pour les communes qui le souhaitent, à un archiviste itinérant.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ce questionnaire.

Le Président du Centre de gestion,

Le Préfet de la Haute-Marne,


Jean-Marie WATREMETZ


François SOULIMAN

Questionnaire « Archiviste itinérant »

A compléter et à retourner avant le 31/06/2017 à :
Centre de gestion de la Fonction publique territoriale,
9, rue de la Maladière CS 90159, 52005 Chaumont Cedex

Ce questionnaire est destiné à étudier les besoins en matière d'archivage dans le département et l'opportunité de permettre aux communes qui le souhaitent, de faire appel à un archiviste itinérant. Celui-ci serait mis à votre disposition contre remboursement au centre de gestion via la convention d'accompagnement individualisé. Il serait placé sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales.

Ce questionnaire n'engage pas la commune.

Commune/EPCI :

Nombre d'habitants :

1. Seriez-vous intéressé pour faire appel à un archiviste afin qu'il effectue dans vos locaux :

- le récolement de vos archives communales : oui / non
- le tri dans vos archives et la rédaction de bordereaux d'élimination (documents visés par le directeur des Archives départementales autorisant la destruction de documents) : oui / non
- le classement de vos archives avec réalisation d'un système d'archivage cohérent : oui / non
- la rédaction d'une charte d'archivage et la sensibilisation du personnel : oui / non

2. est-ce que la mise à disposition d'un archiviste vous intéresserait ?

Si oui, à quelle date ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> à la fin du 2 ^{ème} semestre 2017 | <input type="checkbox"/> au cours du 3 ^{ème} trimestre 2018 |
| <input type="checkbox"/> au cours du 1 ^{er} trimestre 2018 | <input type="checkbox"/> ultérieurement |
| <input type="checkbox"/> au cours du 2 ^{ème} trimestre 2018 | |

Si non pourquoi ?

.....
.....

3. Commentaires, propositions

.....
.....
.....

Nom, Qualité, signature (Marianne de la collectivité)